



Chant du Coq



Nouvelles de Saint-Véran, notre commune

Hiver 2012 - Numéro 6

Dans ce numéro :

Le mot du Maire

Zoom

Autour du télésiège « les Cassettes » 2

L'actualité municipale

La voirie communale	6
Bilan accueil 2011	7
En bref...	7
Le déneigement	7
L'état civil 2011	7

Dossiers :

Stationnement et circulation	8
Observatoire du pic de Château Renard	9
Eau potable, eaux usées et eaux pluviales	10
Projet Géoparc	10

La vie du village :

Des nouvelles du ski de fond	11
La randonnée pédestre et les sentiers	11
Le petit patrimoine	11
L'école	12
L'association des parents d'élèves	13
Lou Pitchounet - Cantine scolaire et halte garderie	13
Festi' Saint-Véran	14
Le point météo	16
La recette de saison	16
Le bloc-notes	16
A venir dans le Queyras	16

Le mot du Maire

Bien chers Saint-Vérannaises et Saint-Vérannais,

Cette sixième édition du Chant du Coq a pour but de faire le bilan de l'année 2011 écoulée.

Nous avions en effet l'habitude d'éditer un numéro du Chant du Coq avant la saison d'été, mais ce printemps, le dossier « télésiège » a mobilisé toute notre énergie et notre emploi du temps et nous n'avons pu envisager la rédaction de notre journal communal.

Dès la fin du mois de mars, alors que nous pouvions enfin envisager la perspective de voir notre télésiège neuf se réaliser, il nous a fallu faire très vite pour monter les dossiers des permis de construire, mettre en place l'étude parcellaire et les servitudes d'utilité publique... Les travaux ont pu démarrer le 1^{er} août...

Au printemps, grâce à notre projet Géoparc, la route de la Mine a été rénovée jusqu'au Marbre et nous poursuivons cet hiver avec l'étude d'un circuit touristique sur le site de la Mine de cuivre qui devrait être finalisé pour l'été 2012.

Les travaux du quartier du Villard ont débuté cet automne et seront terminés fin juin 2012.

Je voudrais remercier très chaleureusement toutes celles et ceux qui travaillent pour notre commune en ce début d'année 2012 : Madame la Préfète, Monsieur le Sous Préfet, le Conseil Général, la Région, les services de la Préfecture, de la Sous Préfecture, de Monsieur le Sénateur et l'Architecte des Bâtiments de France qui nous ont beaucoup soutenu dans la réalisation de nos projets.

À vous toutes et tous, je souhaite une très bonne saison hivernale, entourés par nos vacanciers, qui, je l'espère, seront nombreux et enthousiasmés par leurs vacances.

Chers Saint-Vérannaises et Saint-Vérannais, je vous souhaite un très joyeux Noël et, au nom de toute l'équipe municipale, je vous présente tous mes vœux de bonheur et de santé pour 2012 !

Danielle GUIGNARD

JOYEUX NOËL

ET BONNE ANNÉE

Dimanche 8 janvier 2012 à 18h00 à la salle polyvalente

Vœux de Madame le Maire pour la nouvelle année avec présentation d'un diaporama sur les principaux événements de l'année 2011, chants, musique et dégustation de la galette des rois. **Venez nombreux !**

LE CHANT DU COQ est une publication de la Mairie de Saint-Véran

La Ville - 05350 Saint-Véran - Téléphone : 04 92 45 83 91 - Fax : 04 92 45 81 98

Email : mairie.stveran@wanadoo.fr

Responsable de la publication : Danielle GUIGNARD, Maire de Saint-Véran

Articles rédigés par l'ensemble de l'équipe municipale

Photographies : Mairie - Marie Odile LECOMTE - Julien ISNEL - X

Imprimé par nos soins sur papier issu de forêts gérées écologiquement (label PEFC)

Autour du télésiège « Les Cassettes »

Aménagement du domaine skiable Molines / Saint-Véran

Historique :

Le projet « neige de culture » :

Ce projet a déjà fait couler beaucoup d'encre et a été sujet à de très nombreuses critiques. Il remonte aux années 2005, lorsqu'ont été décidés la création de la réserve collinaire à Molines, l'enneigement artificiel des fronts de neige Molines / Saint-Véran, des jonctions de pistes (haute et basse) et de la piste bleue de l'Inclin.

2006 : réalisation de l'extension des réseaux de neige de culture pour couvrir la liaison dite « Molines / Saint-Véran ». Il s'agissait de la pose de réseaux « air » et « eau » ainsi que des regards afin de permettre ultérieurement l'installation de perches. Le système adopté fut un système « haute pression » avec des canons à neige de type « perche ».

Le montant des travaux : 941 000 € H.T. financés comme suit :

- 10 % par le SIVU de la Montagne de Beauregard,
- 90 % par le Conseil Général.

2007/2008 : réalisation d'une réserve collinaire et extension des réseaux.

Le montant total de cette opération (études, prestation EDF y compris) s'élève à près de 4 250 000 € H.T. financés à :

- 10 % par le SIVU de la Montagne de Beauregard,
- 90% par le Conseil Général.

2007 : adduction d'eau entre le forage de Fontgillarde et la réserve collinaire.

2008 : ensemble des réseaux des Cassettes (avec pose des regards), adduction entre la réserve collinaire et le réseau 2006 (sommet du TSF de la Burge).

2008 : abri du pompage à Fontgillarde dans lequel a été installée la pompe d'alimentation de la réserve collinaire.

Parallèlement, une étude a été menée par le cabinet ERIC, pour la rénovation des remontées mécaniques ; deux projets ont été soumis aux communes de Molines et Saint-Véran :

- **Projet n°1 :**

- **Sur Molines :**

Télésiège débrayable 4 places - 1 800 personnes/heure – Durée du trajet : 6 mn 35 s.

Coût à l'achat (en 2009) : 4 800 000 € H.T.

Coût d'exploitation : 3 personnes.

- **Sur Saint-Véran :**

Télésiège fixe 4 places sur le secteur bas - 1 500 personnes/heure – Durée du trajet : 5 mn 7s.

Coût : 2 500 000 € H.T.

- + 200 000 € H.T. pour la modification du télésiège de la Madeleine,
- + 200 000 € H.T. pour la modification du télésiège des Cassettes,
- + 250 000 € H.T. pour la piste de liaison entre arrivée TSF et Cassettes,
- + 250 000 € H.T. pour amélioration du front de neige.

TOTAL : 3 400 000 € H.T. ou 2 900 000 € H.T. (si récupération des gares de la Burge).

Coût d'exploitation : 4 personnes.

- **Projet n°2 :**

- **Sur Molines :**

Télésiège débrayable 6 places - 1 800 personnes/heure - Durée du trajet : 6 mn 35s.

Coût : 5 700 000 € H.T.

- + 150 000 € H.T. pour la modification du télésiège.

TOTAL : 5 850 000 € H.T.

Coût d'exploitation : 3 personnes.

- **Sur Saint-Véran :**

Télésiège fixe 4 places secteur haut - 1 500 personnes/heure - Durée du trajet : 9 mn 25s.

Coût : 3 200 000 € H.T.

- + 200 000 € H.T. pour piste d'accès arrivée TSD de Molines,
- + 250 000 € H.T. amélioration du front de neige.

TOTAL : 3 650 000 € H.T. ou 3 150 000 € H.T. (si récupération des gares de la Burge).

Coût d'exploitation : 3 personnes.

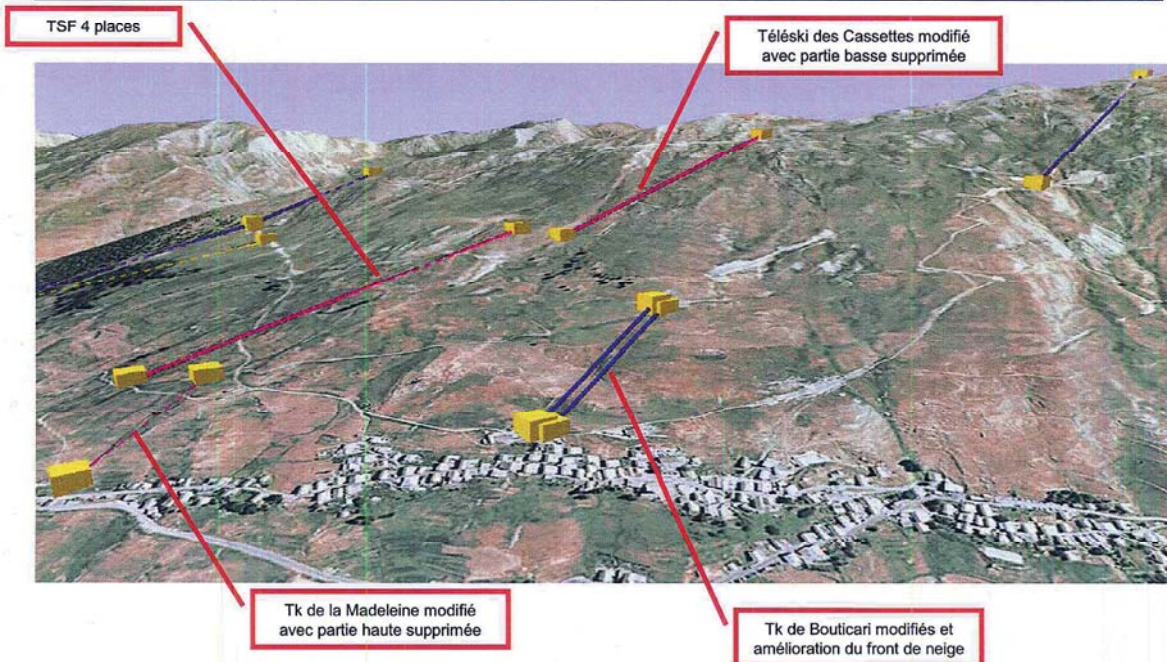
Autour du télésiège « Les Cassettes »

Le projet n°1 a été retenu pour Molines et le projet n°2 sur Saint-Véran, soit :

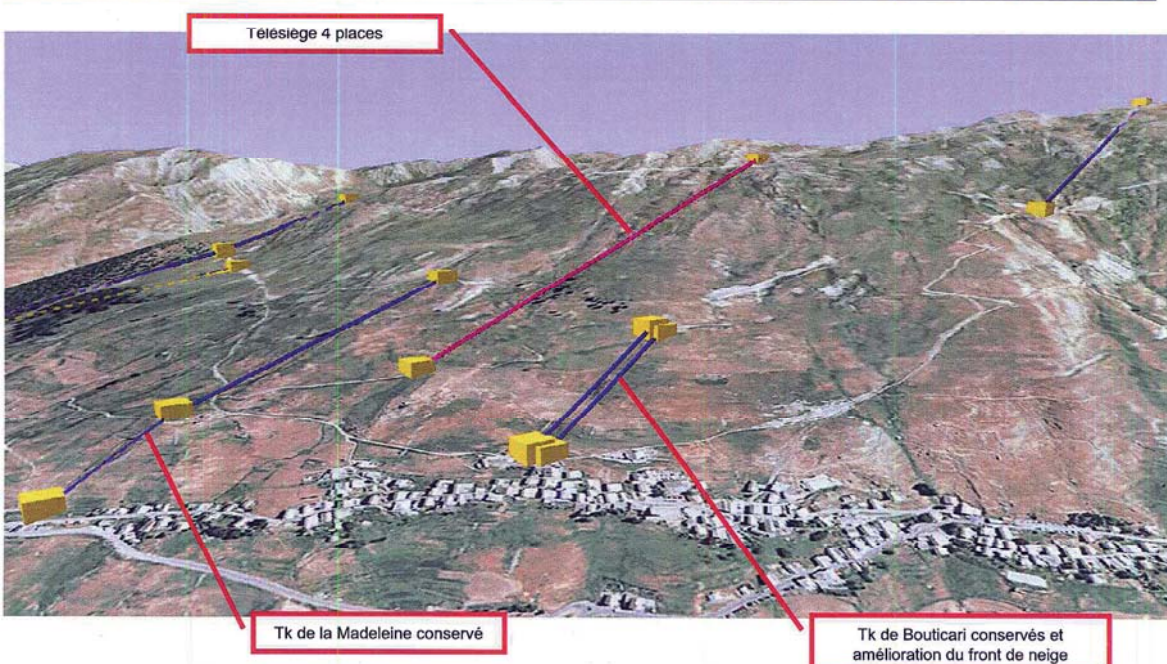
Déviation de Molines, extension du télésiège de « la Burge » (avec la partie haute sur Saint-Véran), construction du télésiège 4 places débrayable neuf sur Molines et récupération de l'ancien télésiège de Molines par Saint-Véran, avec les deux gares, en remplacement du téléski des « Cassettes ».

L'emplacement de la gare de départ du télésiège des « Cassettes » a été validé par l'architecte des Bâtiments de France, qui a accepté l'idée d'un télésiège sur Saint-Véran à la condition impérative qu'il soit caché et hors du périmètre de protection de la Chapelle Sainte-Marie-Madeleine.

ST VERAN (solution 1)



ST VERAN (solution 2)



Autour du télésiège « Les Cassettes »

Les faits :

Quand nous sommes arrivés à la municipalité en avril 2008, il était question de réaliser les travaux de la réserve en eau sur Molines : chacun se souvient du va et vient des tombereaux à la Chalp pour évacuer la terre de la réserve... L'enneigement artificiel a été inauguré début janvier 2011.

Hiver 2009-2010 : nos installations de remontées mécaniques connaissent les pires désagréments...

Noël 2009 : la poulie de la Madeleine se détache, il faut compter presque toute la durée des vacances de Noël pour que le domaine skiable soit fonctionnel avec en plus la menace en janvier 2010, de la fermeture de la Madeleine en « intersaison ».

Février 2010 : Le « Grand Serre » tombe en panne le 8 février : il faudra 3 semaines, en pleine saison, pour le réparer ! Le groupe électrogène avait 38 ans et venait de Ceillac... Après bien des négociations, nous avons pu obtenir l'électrification du « Grand Serre »...

Nos remontées mécaniques sont vieilles, elles datent des années 1960. Cet incident nous conforte dans notre détermination à obtenir **du matériel neuf et fiable: nous ne pouvions accepter à nouveau du matériel de récupération pour notre télésiège des « Cassettes ».**

Après bien des discussions, **le 7 février 2011**, après la réunion du SIVU de la Montagne de Beauregard, une délibération est prise **à l'unanimité des deux conseils municipaux (Molines et Saint-Véran) pour inverser l'ordre des opérations prévu depuis 2007 concernant l'implantation des deux télésièges :**

Saint-Véran installera d'abord un télésiège neuf en remplacement du téléski des « Cassettes » pendant que Molines finalisera sa déviation avant l'extension du télésiège de la Burge

15 février 2011 : le projet est présenté au Syndicat Mixte (Conseil Général) à Gap et provoque de très nombreux « remous » dans l'assemblée. Il a finalement été adopté au budget du Syndicat Mixte **fin avril 2011.**

Il nous fallait alors faire très vite pour obtenir le permis de construire pour ce télésiège : entretiens avec l'Architecte des Bâtiments de France qui a donné son accord pour l'implantation actuelle, consultation des nombreux services (D.D.A, D.D.T., R.T.M....), mais surtout faire une étude cadastrale sur tous les terrains concernés par les travaux :

Les parcelles de la gare de départ ont été achetées par la commune et nous avons obtenu assez rapidement l'accord des propriétaires de terrains pour l'implantation des pylônes : le permis a pu être déposé à temps !

Il fallait ensuite déposer un autre permis concernant la piste de jonction (de l'arrivée du « Beauregard 2 » au télésiège des « Cassettes ») : devant le refus d'un **très petit nombre de propriétaires** de signer les conventions de servitude, nous avons dû répertorier 234 parcelles, déposer un dossier de Servitude d'Utilité Publique pour aboutir à une enquête publique. Madame la Préfète est venue **le 5 août** à Saint-Véran et a donné immédiatement son accord pour l'ouverture de cette enquête qui a été clôturée par un rapport très pertinent et un avis favorable du commissaire enquêteur.

Le défi était lancé et c'était un énorme challenge de remplir toutes ces formalités en un temps si court...

Monique et Valérie, aidées de Michel Beaufiles, ont effectué un travail remarquable. Les travaux ont débuté en **août**, avec le ballet de l'hélicoptère pour le béton. **Le 29 septembre**, l'hélicoptère Puma implantait les pylônes. Et nous espérons une ouverture **le 10 décembre** et un bon fonctionnement cet hiver 2011/2012.



Autour du télésiège « Les Cassettes »



Le

financement :

Coût total des travaux : 4,5 M d'euros (dont 3,8 M € pour le télésiège et le reste pour l'aménagement de la piste).

Ce projet est financé à 90 % par le Conseil Général et 10% par le SIVU Molines / Saint-Véran.

En ce qui concerne Molines / Saint-Véran, nous avons consulté plusieurs banques, dont une seule a répondu positivement : le Crédit Agricole. Nous avons empruntés sur 20 ans et avons réussi à négocier un taux de 5,62 % au lieu des 6,16 % proposés par la banque.

Nous sommes très heureux de remercier chaleureusement le Conseil Général, qui nous a énormément soutenus dans la réalisation de nos projets.

L'avenir :

- En 2012, la gare de la Madeleine sera changée pour une gare automatique et un départ moins rapide,
- Le front de neige des « Bouticari » va faire l'objet d'une étude pour une amélioration et une fonction plus efficace au télésiège,
- Possibilité, dans le cadre de notre projet pour l'Observatoire du Pic de Château Renard, de faire fonctionner le télésiège l'été, si l'étude financière est favorable (voir article sur l'Observatoire astronomique).

Danielle GUIGNARD et Michel BEAUFILS

La voirie communale

Rappelons que la voirie communale ne peut pas faire l'objet de subventions et que la commune essaie chaque année de rénover telle ou telle partie en mauvais état, mais n'a pas les moyens de goudronner toutes les dessertes la même année.

Année 2010/2011/2012 : Les efforts se concentrent sur le quartier du Villard

Il s'agit d'un projet de **REHABILITATION ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE**, c'est pourquoi ce projet a pu faire l'objet d'un dossier spécial de demandes de subventions, afin que la commune soit aidée pour la réalisation des travaux.

Ce projet comprend deux volets :

- **Un volet « traitement des eaux parasites »**
- **Un volet « Réhabilitation du patrimoine »**

En 2010 : les travaux sont estimés à 290 000 €. La commune fait plusieurs demandes de subventions qui sont toutes accordées (76% du montant total), soit :

VOLET REHABILITATION DU PATRIMOINE : Soit 217 000,00 €

- | | |
|--|-------------|
| • Département | 65 100,00 € |
| • Affaires Culturelles (Bâtiments de France) | 10 850,00 € |
| • D.E.T.R | 32 550,00 € |
| • Région | 53 438,00 € |
| • Enveloppe Parlementaire | 8 000,00 € |
| • Autofinancement (20%) | 43 400,00 € |

VOLET TRAITEMENT DES EAUX PARASITES : Soit 71 000,00 €

- | | |
|-------------------------|-------------|
| • Conseil Général (40%) | 28 400,00 € |
| • Agence de l'Eau (30%) | 21 300,00 € |
| • Autofinancement (30%) | 21 300,00 € |

Printemps 2011 : lors de la passation des marchés, une seule entreprise soumissionne pour un montant bien trop élevé. Le marché est donc déclaré infructueux et relancé : deux entreprises soumissionnent mais sont toutes deux largement au dessus de l'estimation. Après une renégociation par le maître d'œuvre fin août 2011, l'entreprise QUEY-RAS, qui était la moins disante, a été retenue.

Montant du marché : 385 000 €, soit un surcoût de 95 000 € par rapport aux premières estimations.

De nouvelles demandes de subventions ont été effectuées en complément, pour faire face à ce surcoût, pour l'année 2012 :

Plan de financement

- | | |
|--|-------------|
| • D.E.T.R. (40%) | 38 000,00 € |
| • Département (20%) | 19 000,00 € |
| • Région (10%) | 9 500,00 € |
| • Affaires Culturelles (Bâtiments de France) (10%) | 9 500,00 € |
| • Autofinancement (20%) | 19 000,00 € |

Déroulement des travaux

Septembre/octobre 2011 : création des réseaux.

Printemps 2012 : finalisation des travaux.

Parallèlement à ce gros chantier, plusieurs autres sont en cours ou achevés :

- Draille de la Ville haute et basse,
- Draille de la Chalp,
- Récupération des eaux pluviales au pied de la Cala,
- Draille du Raux,
- Route de Clausis,

A noter aussi la rénovation, par le Conseil Général de la couche de roulement du Chalet FEEUF au sommet de la Cala.

Pour 2012, il reste quelques arrêts d'eau supplémentaires à mettre en place sur la route de Clausis et un busage d'eau à la Chalp, sur l'accès à la décharge à gravats, mais l'essentiel des dépenses ira sur le chantier du Villard.

Danielle GUIGNARD et Michel BEAUFILS

Bilan accueil été 2011

NAVETTE DE CLAUSIS

	JUILLET 2011	AOÛT 2011	JUILLET 2010	AOÛT 2010
Nombre personnes transportées	3 707	4 867	3 778	4 857
Montant encaissé	21 549	28 325	22 606	27 971
TOTAL SAISON (COMPARATIF 2010/2011)				
			2010	2011
TOTAL SAISON (Montant encaissé)			50 578	49 874
TOTAL SAISON (Personnes transportées)			8 635	8 574

PARKING

	Montant encaissé 2011	Nombre de véhicules 2011	Montant encaissé 2010	Nombre de véhicules 2010
Macarons « séjour »	4 290	858	4 905	981
Tickets Camping Car	5 395	1 079	5 445	1 089
Tickets Parking	26 886	13 443	29 476	14 738
TOTAL	36 571	15 380	39 826	16 808

Michel BEAUFILS

En bref...

La navette hivernale est reconduite pour l'hiver 2011/2012, les horaires des années précédentes seront repris. Le toit de la « Poste » a été refait avec la subvention Fonds de Solidarité de la Région. C'est l'entreprise Benoit PRIEUR-BLANC qui en a assuré la réfection.

Le déneigement

C'est un très gros souci pour nous tous ! Pour rappel les employés communaux n'ont en charge que les routes et parkings communaux. Tous les accès, parkings et terrains privés sont à la charge des propriétaires. La DDE assure le déneigement des routes sous le village, jusqu'à la Madeleine d'une part et jusqu'à l'entrée du village côté « Boulangerie » d'autre part.

A chaque chute de neige, les deux employés partent à 5h du matin, déneigent le Raux, la Chalp et le village et élargissent ensuite les parkings et les routes. Ils seront d'astreinte le dimanche à partir du 11 décembre jusqu'au printemps.

Il est interdit de jeter la neige sur la voie publique

Christian ISNEL

L'état civil 2011

Naissances : Automne DEMARETS le 10 juin et Maëlyne BERGE le 13 octobre

Mariage : Anaïs PULCINELLI et Antoine IMBERT le 3 septembre

Décès : Jean MARROU le 13 juin, Philippe GILLES le 18 octobre et Simone BAZARD le 25 novembre

Stationnement et circulation

Dans un précédent numéro du Chant du Coq, nous vous avons fait part des travaux de la commission « stationnement et circulation » et des orientations proposées.

Le compromis entre le désir des uns, la résistance des autres et la vie au quotidien dans le village est un exercice d'équilibre délicat, qui nécessite un travail d'explications maintes fois renouvelé.

Comme vous avez pu le constater, certaines évolutions ont eu lieu dès l'été 2011, mais il semble nécessaire de compléter leur mise en place par un rappel sous la forme d'un petit « mode d'emploi » :

L'accueil a été légèrement revu, une journée entière a été consacrée à la visite du village avec les agents d'accueil pour les aider à mieux promouvoir la visite du village.

Pour clarifier le travail, les arrêtés de circulation ont été regroupés et expliqués dans un « règlement général » ; à la demande de nombreux d'entre vous, il a fait l'objet d'une diffusion électronique en cours d'été et il est repris ci-après : conservez-le, il vous permettra de répondre aux questions que pourraient vous poser vos clients.

Le macaron « riverain » de couleur, destiné aux séjournants extérieurs au village est désormais distingué des résidents permanents par le terme « séjour », sa durée de validité, son prix sont inchangés, il reste donc à renouveler chaque année.

Le document d'accueil évolue aussi, il sera désormais composé de deux brochures, la première est déjà en service depuis août, c'est le « guide de visite », que vous avez probablement déjà vu ici ou là.

Il regroupe les informations patrimoniales et les équipements publics, après la correction de quelques imperfections, il ne changera plus.

La seconde est en cours d'élaboration, ce sera le « guide pratique », il regroupera les informations sur les commerces, les hébergements, les activités, le stationnement et la circulation. Il évoluera en fonction des besoins et des changements intervenus dans le paysage économique du village.

Bien que nous n'ayons pu accroître significativement le nombre de places extérieures au village, le conseil municipal a décidé de tenter, dès l'été 2011, la mise en place d'une période « tout piéton » l'après-midi.

Cette expérience, très appréciée par nos visiteurs, a contraint certains d'entre vous à modifier la façon de travailler. Aisée pour certains, cette adaptation a été plus difficile pour d'autres, et là encore, l'équilibre reste à trouver.

L'idée d'une soirée de débat sur ce thème fait son chemin et nous vous en reparlerons dans quelques temps. Cela permettra, entre autre, d'affiner le contenu du « guide pratique », la diffusion et la distribution à nos clients du badge « séjour », la mise en œuvre de cette période « piétonne ».

Pour 2012, le programme se centrera sur la signalétique (marquage des parkings, panneaux routiers aux normes), le remplacement de la cabane d'accueil actuelle par le réemploi de celle du télésiège de Combe Crosse et l'optimisation de la gestion du remplissage des divers parkings.

REGLES GENERALES

Circulation dans le village :

Seuls peuvent circuler et stationner dans le village les véhicules des résidents munis d'un badge :

- « Riverain » sur fond blanc pour les résidents permanents,
- « Séjour » sur fond de couleur correspondant à l'année en cours pour les résidents temporaires,
- Véhicules utilitaires ou de société en livraison (avant 14h00 ou après 16h00),
- Les véhicules avec une carte GIC, personnes handicapées.

Le badge « riverain » est distribué uniquement en mairie.

Le badge « séjour » est vendu par le service accueil ou la mairie. L'encaissement se fait impérativement lors de la distribution.

Route de Clausis :

Circulation interdite du 1^{er} juillet au 31 août, pendant les heures de circulation de la navette, soit de 7h00 à 18h30.

En dehors de ces horaires, la circulation est soumise aux mêmes règles que celles s'appliquant au village (badges obligatoires).

Interdiction de stationner sur la terre plein de la carrière de marbre. Le seul parking existant sur cette route est celui au départ de la route de l'Observatoire.

Route du Pont du Moulin :

La circulation est soumise à la règle « sauf riverains » et « séjour », comme le village.

Stationnement :

Le stationnement est payant sur tous les parkings intérieurs et contigus au village pour tous les véhicules.

Le stationnement est inclus dans le prix du badge « séjour », sans limite de durée.

Il est également inclus dans le badge « riverain » par le biais de la taxe d'habitation.

Observatoire du pic de Château Renard

La montagne de Beauregard, où est installée la station astronomique, est considérée comme **l'un des sites les plus purs d'Europe** pour l'astronomie.

La station astronomique de Saint-Véran, créée par les observatoires de Paris et de Nice en 1974 en raison des qualités astronomiques du site, a été mise à disposition de l'association AstroQueyras en 1990. Après plus de vingt années d'exploitation, sa rénovation, selon des normes architecturales modernes de basse consommation énergétique et de meilleure intégration environnementale, apparaît comme une priorité, car si les grandes qualités astronomiques du site attirent toujours autant les amateurs européens, la dégradation d'une base vie vétuste fait courir le risque d'un arrêt d'exploitation dans quelques années.

Madame le Maire s'est montrée intéressée par ce projet de rénovation et souhaite s'engager comme maître de l'ouvrage.

Après réflexions sur le devenir de la station, deux nouveaux types d'activité pourraient s'y développer : l'accueil d'un public de visiteurs pour des observations nocturnes d'une part, et les observations à distance, via le réseau Internet, d'autre part. La station deviendrait ainsi un **pôle incomparable de diffusion de la culture scientifique et pourrait être considérée comme un élément majeur du patrimoine naturel de la région PACA.**

Les projets :

1. Rénovation de la « base-vie » :

Les installations actuelles, abris métalliques hétéroclites, seront démolies. La nouvelle base vie devra impérativement s'intégrer au site, par son implantation, son esthétique et l'utilisation de matériaux appropriés. Les prescriptions suivantes devront être respectées :

- Développer le projet sur un seul niveau,
- Ne pas être visible depuis le village de Saint-Véran,
- Utilisation de matériaux les plus naturels et bruts possibles, dans des teintes se mariant avec le paysage,
- Limiter au maximum les mouvements de terre évitant ainsi une modification du paysage naturel.

2. Aménagement d'un sentier des crêtes :

Nous souhaiterions mettre à profit l'implantation du télésiège des Cassettes pour faciliter l'accès au site de l'observatoire de Château Renard. La mise en service de ce télésiège l'été, sur certains créneaux horaires, permettrait de diminuer des deux tiers le temps de marche nécessaire pour accéder à l'observatoire, actuellement réservé aux randonneurs chevronnés (la piste actuelle ne serait plus autorisée qu'aux véhicules des astronomes travaillant à l'observatoire, le public, les scientifiques seraient, pour leur part, amenés à utiliser le « *chemin des crêtes* » que nous souhaitons mettre à leur portée).

Ce point d'accès à la haute montagne est déjà relié par des sentiers qu'il serait hautement profitable de prolonger jusqu'au pic de Châteaurenard (2990 m) et à la station astronomique en contrebas (2950m).

La commune a déjà demandé au Parc naturel régional de réfléchir à cette proposition, en mettant en place un sentier d'interprétation sur la faune et la flore de la montagne de Beauregard, lecture du paysage, voire informations sur la géologie, le pastoralisme etc..., ce qui serait un moyen de sensibiliser les marcheurs à la préservation de la biodiversité. Il a également été demandé au Parc naturel régional du Queyras d'inscrire ce futur sentier au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées).

3. Matériel astronomique :

En accord avec la municipalité, AstroQueyras souhaiterait se doter d'un télescope robotisé, qui serait un outil merveilleux permettant, via Internet, de diffuser les observations, recherches et découvertes réalisées.

Il serait tout à fait envisageable d'imaginer un lien privilégié entre l'école de Saint-Véran et l'association AstroQueyras, par le biais de l'installation d'un télescope robotisé dans le village, ainsi qu'au travers des diverses animations de l'association dans le village ou sur le site même de l'observatoire, lorsque son accès sera facilité pour les élèves.

Nous avons obtenu de la Région PACA un financement à 80 % pour une pré étude architecturale, financière et juridique concernant la rénovation du site astronomique de Château Renard. Si l'étude financière est favorable, nous pourrions faire fonctionner notre télésiège l'été et, par un chemin des crêtes (le « Chemin des Etoiles »), accéder à l'observatoire plus facilement. Un télescope robotisé sera placé sur la gare d'arrivée du télésiège et un relais astronomique installé dans le village (peut-être au four des Forannes) ainsi qu'à l'école. **Un grand merci au Conseil Régional pour le financement de la pré étude et son soutien au projet de l'astronomie à Saint-Véran.**

Eau potable, eaux usées et eaux pluviales

L'année 2011 a confronté les employés communaux à toutes sortes de découvertes lors des diverses interventions ici ou là sur ces réseaux, avec parfois des montages « folkloriques ».

Voici donc un petit mémento (*le règlement intégral est disponible en mairie*) à l'usage des propriétaires qui construisent ou rénovent leurs habitations et des entreprises qu'ils font travailler.

- Un branchement sur l'eau potable se fait par un plombier professionnel. La vanne sur la conduite publique doit être protégée par une chapelle, sa tige de commande protégée par un tube rigide, et la tête de commande affleurante de la chaussée. Le raccordement vers l'abonné se fait par un tube polyéthylène haute pression et doit obligatoirement comporter à son extrémité un robinet de fermeture permettant de couper l'alimentation générale de l'habitation. Sous les voies publiques ce tube doit être posé en tranchée profonde d'au moins 1,20 m, dans une gaine annelée de couleur bleue, et comporter un filet avertisseur de couleur bleue. Avant le rebouchage la mairie doit être avertie pour procéder au relevé de cotes permettant la mise à jour des plans de réseaux,
- Un branchement d'eaux usées se fait obligatoirement dans un regard, si le raccordement sur un regard existant n'est pas possible il revient à l'abonné d'en positionner un nouveau compatible avec les outils de débouchage (soit 80 cm minimum). Le branchement lui même ne doit pas être inférieur à 100 mm et en rapport avec l'importance de l'occupation en haute saison.
- Un branchement sur le réseau d'eaux pluviales est soumis aux mêmes modalités de réalisation qu'un branchement d'eaux usées. Le dimensionnement doit ici être en rapport avec la surface de toiture collectée.
- **En aucun cas le déversement d'eaux pluviales, de drains, ou de trop plein de fontaine ne doit se faire dans les eaux usées pour ne pas saturer la station d'épuration. Les modifications dues au respect de cette séparation sont à la charge de l'abonné.**

Si vous avez un doute sur votre installation et souhaitez des informations supplémentaires venez vous renseigner en mairie.

Christian ISNEL et Michel BEAUFILS

Projet Géoparc

Dans le cadre d'un Plan Intégré Transfrontalier (nouvelle procédure du programme Alcotra) est né le Géoparc des Alpes Côticiennes.

La constitution d'un « Géoparc transfrontalier » c'est la préservation de la géo diversité et la valorisation scientifique, pédagogique et touristique des sites. L'idée est de réaliser un circuit touristique franco-italien valorisant ces sites avec une signalétique et une publicité commune.

Nous avons participé depuis mars 2010 à de nombreuses réunions d'informations et d'avancement de projets avec nos partenaires : la Maurienne, le Grand Briançonnais et l'Italie. Pour cela nous nous déplaçons à chaque fois sur un site nouveau afin de nous rendre compte des projets de chacun.

Pour Saint-Véran, après de nombreuses négociations, le financement a été adopté et 270 000€ ont été alloués à notre commune pour l'ensemble du projet :

- Réfection de la route de la mine (sans bitume dans un souci écologique imposé dans la charte du projet, qui a été réalisé ce printemps 2011),
- Circuit d'interprétation sur le site (en cours de réalisation).

Pour ce 2^{ème} volet sur le site de la mine de cuivre, le Parc naturel régional du Queyras est notre principal partenaire car il a la concession de la mine pour 30 ans. Le Parc a donc embauché Laetitia CUVELIER pour nous aider dans la réalisation de l'aménagement touristique du site, qui nous l'espérons sera terminé pour l'été 2012. Nous allons créer un circuit à l'aide de panneaux d'informations afin d'orienter les gens qui monteront seuls pour découvrir les vestiges de la mine. Pour cela nous allons devoir sécuriser le site et nettoyer en faisant des fouilles minutieuses pour ne pas abîmer le patrimoine existant.



Sandra PHILIP

Des nouvelles du ski de fond

Le domaine est toujours géré par la Communauté de Communes et il n'y a pas de modifications prévues pour l'hiver 2011/2012.

La montée au Refuge de la Blanche est toujours une piste de randonnée nordique payante et ouverte à tous : piétons, skieurs, raquettes.

De Beauregard jusqu'à Saint-Elisabeth ou Molines, ce sont des pistes de ski de fond. Les piétons et raquettes y sont interdits, ces pistes sont également payantes.

Les pistes « raquettes » Sagnières, le Paret, Peyro Monta sont balisées par la commune : elles sont gratuites et non damées.

La commune a la charge de l'entretien et des travaux avant saison :

En 2011, il était prévu l'assainissement du parcours entre la passerelle sous Sainte-Luce et l'ancien UCPA : commencés en 2010, la suite de ces travaux est reportée en 2012.

Pour 2013, nous avons prévu les caniveaux sur la portion Sainte-Elisabeth, jusqu'à la passerelle sur l'Aigue Blanche. Nous essayons de satisfaire au mieux les amateurs de ski de fond et aussi les marcheurs, de plus en plus nombreux.

Jacqueline TURINA

La randonnée pédestre et les sentiers

Notre village a la chance d'être traversé par le GR 58, qui part du Col des Estronques pour aller au Col de Chamoussière, avec une variante qui passe par la Blanche, Col de Saint-Véran et Caramantran.

Nous avons aussi un GRP, moins connu, qui s'appelle le Tour de la Dent de Ratier : Il passe par le sommet Buchet, puis la Chalp pour aller ensuite vers Pierre Grosse.

Ces deux parcours ont été retenus pour être inscrits au P.D.I.P.R.

Le P.D.I.P.R. est le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées. Depuis 2009, le Conseil Général travaille à la création de ce PDIPR et a demandé aux communes de nommer un maître d'œuvre. Pour nous, c'est le Parc naturel régional du Queyras qui a été retenu. Deux personnes par commune siègent à la commission locale et valident les propositions émises par le maître d'œuvre.

Pour la première tranche, seuls les GR et GRP ont été retenus. Nous venons de valider les vingt panneaux qui devraient être posés en 2012, ils correspondent à la nouvelle charte signalétique en matière de randonnée pédestre. Nous avons un calendrier de travaux d'entretien qui a en partie été effectué durant l'été 2011.

Comme pour le ski de fond, la commune a la charge de l'entretien des sentiers. Le balisage, lui, est fait gratuitement par la fédération de la randonnée pédestre. La création et le balisage des nouveaux sentiers devraient être financés par le Conseil Général à hauteur de 50%, mais l'entretien est entièrement à la charge de la Commune, c'est pour cela que nous essayons d'optimiser les travaux afin qu'ils servent au maximum d'utilisateurs.

Pour information, la commission communale est composée de : Olivier WEBER et Jacqueline TURINA (pour la mairie), Bruno MEYNET (pour les utilisateurs), Olivier BERGE (pour les chasseurs) et Michel IMBERT (pour les éleveurs).

Jacqueline TURINA

Le petit patrimoine

Le petit patrimoine, tant apprécié de nos visiteurs a besoin de toutes nos attentions

Il se compose des chapelles, croix de mission, oratoires, Eglise, mais aussi fours banaux, fontaines, pompe à incendie...

De nombreux bénévoles se relaient pour ouvrir, nettoyer, fleurir, décorer Eglise et Chapelles.

Durant la saison d'été, les chapelles sont ouvertes tous les mercredi, de 14h00 à 16h00.

Les fours reprennent du service, **grâce aux bénévoles**, pour les différentes fêtes organisées dans notre village par Festi' Saint-Véran (Sainte-Anne, Saint-Véran, fête des traditions...).

Cette année, la commune a financé trois panneaux (au four de la Ville, à la pompe à incendie et au Temple), et poursuivra son effort en accordant un petit budget à l'entretien de ce petit patrimoine.



Travaux à la Chapelle Sainte-Elisabeth

Mais sans vous, rien n'est possible, alors merci à tous ceux qui donnent un peu de leur temps !

Jacqueline TURINA

L'école

Aurélie BRUN est la directrice de notre école. Elle enseigne à la classe maternelle/CP et est secondée par Coscélya MICHEL, notre nouvelle ATSEM, venue remplacer Raymonde BRUNET partie à la retraite le 1er septembre après une trentaine d'années de bons soins à des générations de petits Saint-Véranais !

Marion COLONNA et Isabelle PASCAL sont les institutrices de notre classe numérique CM1/CM2 (Isabelle le lundi et le mardi et Marion le jeudi et le vendredi).

Pour cette année 2012, Antoine BOSSUET, intervenant en musique, sera subventionné par la commune de janvier à juin, pour assurer la formation musicale de nos enfants, aussi bien de la classe maternelle que des CM1/CM2.

Le projet d'école est cette année le pastoralisme, avec des sorties prévues et la participation d'intervenants. Sont également prévues des séances de gymnastique à Ville-Vieille pour chacune des deux classes.

La classe maternelle commencera la saison par 6 séances de ski alpin au début du mois de janvier et poursuivra en mars par 6 séances de ski nordique.

La classe des CM1/CM2 bénéficiera, elle, de 6 séances à la patinoire d'Aiguilles, dans le prolongement de l'année passée.

Travaux prévus à l'école :

- Remplacement de vitres dans la classe des petits,
- Pose de rideaux occultant pour la classe des grands,
- Pose de rideaux dans le préau.

Pour la première fois, le 14 octobre dernier, notre école a participé à la Fête de la Science !

Et oui ! la science prend de la hauteur !

L'école de Saint-Véran a invité les écoliers de Molines pour un après-midi scientifique, autour de la découverte des planètes.

Avec l'aide de Pascale TORTECH, les enfants ont pris conscience de la taille des différentes planètes ainsi que de leur distance par rapport au soleil. Ils ont ensuite confectionné un mini planétarium. L'après-midi s'est terminé par un goûter qui a réuni petits et grands !

Un grand merci aux parents d'élèves qui ont financé l'intervention et cuisiné de très bons gâteaux pour le plaisir de tous !

Nous envisageons de nous inscrire dès février 2012 pour obtenir le label « Fête de la Science » et agrandir le champ de nos interventions scientifiques.



**A
l'an-
née
prochaine !**

Margot BONINO et Danielle GUIGNARD

L'association des parents d'élèves

Cette nouvelle association a été créée en septembre 2010, après le semi-regroupement des écoles de Molines et Saint-Véran. Les parents d'élèves des deux communes ont mis leur dynamisme et leur enthousiasme en commun pour soutenir nos institutrices dans tous leurs projets (et elles n'en manquent pas !), pour le plus grand bonheur des enfants !

C'est ainsi que notre association a pu financer, pour l'année 2010/2011 :

- L'après-midi contes de Noël en décembre 2010,
- Un spectacle musical « Une journée dans la vie de Kolia » en février 2011,
- L'encadrement du ski alpin par un moniteur de l'ESF, pour la classe maternelle de Saint-Véran, l'encadrement du ski nordique pour toutes les classes et la prise en charge de la location de matériel pour les sorties patinoire de la classe CM1/CM2,
- Achat de matériel de sport pour les écoles de Molines et Saint-Véran,
- Achat de petits lits et oreillers pour la classe maternelle de Saint-Véran (achat également prévu pour Pierre Grosse avant la fin de l'année),
- Organisation et financement de la soirée apéro/ grillades lors de la fête de fin d'année pour le départ en retraite de Raymonde Brunet.
- Sortie de la classe maternelle de Pierre Grosse à Savines, avec mini croisière sur le lac et après-midi à la Montagne aux Marmottes.
- Sans oublier la participation à hauteur de 1 000,00 € au voyage scolaire en Camargue pour les classes de CE1/CE2, CM1/CM2 et la classe maternelle de Saint-Véran, dans le cadre du projet d'école « A tire d'ailes » sur l'étude des oiseaux. Voyage pour lequel il n'a été demandé aucune participation aux parents.
- Financement de la fête de la Science, le 14 octobre dernier, avec l'intervention de Pascale TORTECH, animatrice d'AstroQueyras.

Les parents d'élèves remercient chaleureusement les Saint-Vérannais, toujours fidèles à notre vente de pain cuit au four banal et de gâteaux confectionnés par les mamans, lors de la fête de Saint-Véran, le 14 novembre.

Nous vous donnons également rendez-vous sur nos stands d'hiver (vente de gâteaux chaque semaine à Molines et Saint-Véran) pendant toute la période des vacances de février !

Cette année, nous avons également renouvelé notre « stock » de tabliers et torchons, avec les nouveaux dessins de tous les enfants de Saint-Véran et Molines : ils sont en vente auprès des membres de l'association et font un cadeau original en ces fêtes de fin d'année !

Valérie PRIEUR-BLANC

Lou Pitchounet - Cantine scolaire et halte garderie

Cantine scolaire :

Notre cantine scolaire accueille une quinzaine d'élèves chaque jour en hors saison, principalement les enfants de Molines, effectif qui devrait s'accroître pendant la saison hivernale.

Emmanuelle HUET, qui s'est occupé de la préparation des repas de notre cantine scolaire durant l'année 2010/2011 est partie en octobre. Elle est remplacée par Céline NICOLAS.

Notre souci principal était de trouver une personne pour préparer les repas sur place, avec des produits choisis pour faire bénéficier nos enfants d'une cuisine « familiale ». Une attention particulière est portée sur l'équilibre alimentaire, ainsi que sur les ingrédients (repas composés au minimum avec 25% de produits bio, essentiellement pour les fruits / légumes et les céréales).

Un soin tout particulier est apporté pour l'encadrement des enfants pendant ce temps « périscolaire » : nous souhaitons les anniversaires de chaque enfant avec un gâteau spécial ce jour là, nous fêtons Noël et Pâques... Les enfants bénéficient de la terrasse aménagée, avec toboggan et autres jeux lorsque le temps est clément ou de jeux divers d'intérieur (puzzle, jeux de cartes, coloriage...) pour les jours d'intempéries...

Le prix du repas qui était de 2,50 € l'année dernière, est passé à 3,00 € en septembre, en accord avec Molines.

Le coût de revient d'un repas s'élève à environ 5,50 € (matières premières et charges salariales), soit environ 1,65 € pour la matière première et 3,90 € pour les charges salariales. Le changement de tarif, qui reste minime, va aider à faire face au déficit.

Halte Garderie :

La Halte Garderie ouvrira ses portes le 17 décembre. Céline DOL en sera la directrice, secondée par Charlotte MORARD et Céline NICOLAS en renfort pour Noël et février. Les tarifs sont inchangés cette année, avec report du tarif spécial pour les petits Queyrassins à 1,00 € de l'heure. Les activités « Petits Champions » sont reconduites : elles permettent aux petits vacanciers de se familiariser en douceur avec les joies du ski, en partenariat avec l'ESF.

La Halte Garderie sera ouverte 7 jours sur 7 jusqu'à sa date de fermeture, fixée cette année au 17 mars.

Danielle GUIGNARD et Valérie PRIEUR-BLANC

Festi' Saint-Véran

L'association Festi' Saint-Véran compte toujours une centaine d'adhérents.

La nouvelle plaquette de Saint-Véran est sortie et le site <http://www.saintveran.com> avec 400 visites certains jours, est très apprécié. Un grand merci à Marie-Odile LECOMTE pour la mise à jour quotidienne, la qualité des infos et des photos !

Jean-Joël FRAIZY, embauché comme animateur depuis avril 2010 quitte l'association. Il est remplacé par Dominique MENEL, animateur d'AstroQueyras.

Un très grand merci à tous les bénévoles (très nombreux) qui se sont investis cette année encore, pour que les animations de l'été soient un succès !

Avant de commencer cette nouvelle saison d'hiver encore une fois riche en animations pour petits et grands, revivez quelques moments fort de l'été 2011...

Du 9 au 13 juillet : l'inauguration du 3ème Festival Nature, le samedi 9 juillet, a rassemblé beaucoup de vacanciers et de gens du pays.

Le dimanche, c'était la foire du Festival, avec de nombreux stands... La visite guidée du village, autour des cadrans solaires, a attiré beaucoup de visiteurs.

Le Festival de Saint-Véran fût, cette année encore, une réussite !



**Le 16
juil-
let :**



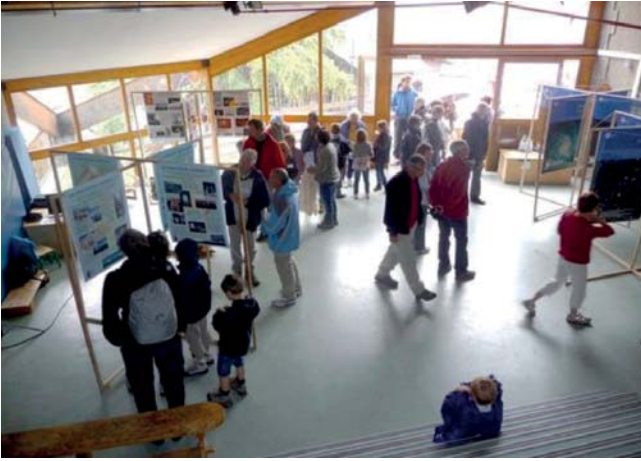
toujours autant de succès et beaucoup d'animations autour de la rencontre franco-italienne dans le merveilleux cirque de montagnes...

Le 26 juillet : fête de la Sainte-Anne au Raux, avec cuisson du pain au four banal et apéritif.

N'oublions pas l'« atelier pain », animé par Georges HERMITTE qui a connu un énorme succès !

Du 1er au 8 août : avec pas loin d'un millier de visiteurs et ce malgré une météo particulièrement « humide », la semaine des étoiles animée par AstroQueyras a été un grand succès. Une exposition, des exposés, des observations nocturnes, une randonnée nocturne avec pointeur laser et la fameuse nuit des étoiles, pour laquelle la commune a éteint tous les éclairages publics.

Festi' Saint-Véran



Le 8



août : fête des traditions, de nombreux stands et la participation de nos amis de Sampeyre venus cuisiner la « polenta géante ».

Malheureusement, cette année, le soleil n'était pas au rendez-vous et une pluie diluvienne est venue gâcher cette belle fête toute la journée !

Le 14 août : vide-grenier du Secours Catholique, ce rendez-vous traditionnel, organisé par Marie-Jo PRIEUR-BLANC, a encore remporté un grand succès. Pour la troisième année, les particuliers pouvaient réserver leur stand et mettre en vente leurs « trésors ».

Le 26 août : le groupe Kyczera, ensemble de jeunes chanteurs, danseurs et musiciens de la partie septentrionale des Karpates Polonaises, a enchanté les rues du village avec ses danses traditionnelles et ses costumes somptueux !



Margot BONINO

Le point météo

Vous trouverez ci-dessous le cumul des précipitations d'eau au cm² pour l'année 2011 (jusqu'au 20 novembre).

Mois	Eau	Neige
Janvier	20.10 mm	20 cm
Février	14.00 mm	24 cm
Mars	48.60 mm	46 cm
Avril	6.90 mm	-
Mai	57.00 mm	-
Juin	133.90 mm	-
Juillet	88.60 mm	-
Août	38.10 mm	-
Septembre	80.00 mm	-
Octobre	45.30 mm	21 cm
Novembre	103.80 mm	2 cm

Merci à Raymonde et Daniel BRUNET

Le bloc-notes

Jusqu'à la fin de la saison d'hiver **l'office du tourisme** est ouvert aux jours et horaires suivants :

Du 10 décembre 2011 au 25 mars 2012, de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h30*. Fermeture les dimanches hors vacances scolaires. * Sous réserve de modification.

Ouverture de **l'agence postale**, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

Pour la **bibliothèque multimédia** vous pouvez consulter les horaires d'ouverture sur l'affichage local ou sur le site Internet : <http://bibliotheque-multimedia.saintveran.net>

A Aiguilles (maison de santé), consultations **des médecins de la SELARL Seliance**, les prises de rendez-vous s'effectuent au 04 92 48 49 30 :

Du lundi au vendredi	9h00 à 12h00	Sans RDV
	14h00 à 19h00	Sur RDV
Samedi et dimanche (pour l'hiver)	9h00 à 12h00	Sans RDV
	14h00 à 19h00	Sans RDV

Toujours à Aiguilles (immeuble Cote Belle) consultations sur RDV au 04 92 54 59 72 **du Docteur Franck ARGENTIN**, les lundis, mardis, mercredis et vendredis.

A venir dans le Queyras

Du jeudi 5 au dimanche 8 janvier 2012 à Arvieux : OPA Cup Fis - Coupe continentale de ski de fond.

Le dimanche 29 janvier 2012 : 31^{ème} Traversée du Queyras.

Les 4 et 5 février 2012 à Molines : L'AVENTURA Queyrassine, week-end découverte de la randonnée nordique.

La recette de saison

Le nougat blanc de Claudine

300 g de sucre en poudre,
175 g de miel assez doux,
1 blanc d'œuf,
2 cuillères à soupe d'eau,
200 g de mélange de pistaches (non salées),
noisettes, amandes entières,
1 feuille de pain azyme (feuille à hostie) assez grande en général et qui se conserve longtemps et en vente en épicerie fine,
Moule rectangulaire avec des bords pas trop hauts ou moule en silicone.

Faites griller les fruits secs dans une poêle en commençant par les noisettes et amandes, déposez les dans un essuie-tout humide pour enlever les peaux, ensuite faites de même pour les pistaches attention à bien les surveiller car elles cuisent plus vite.

Mélangez l'eau et le miel avec le sucre dans une petite casserole et faire fondre à feu doux pour que le sucre fonde entièrement.

L'idéal est d'avoir un thermomètre à sirop car il faut porter la température à environ 140°, 143° mais cela peut se faire quand même sans en sachant que, si le sirop n'est pas assez cuit le nougat sera trop mou, mais il y a un remède : avant de rajouter les fruits secs il est possible de le dessécher au bain marie en le posant dans une casserole d'eau bouillante lorsqu'il se détache du fond c'est que la bonne température est atteinte et s'il cuit trop, le nougat va être trop dur (la difficulté est là, mais on a rien sans rien).

Retirez aussitôt du feu, prévoyez un récipient assez grand et montez le blanc en neige très ferme, rajoutez doucement le sirop et là! c'est magique le volume que cela prend.

Rajoutez les fruits secs, mélangez bien le tout, et versez dans le moule tapissé de la feuille d'hostie ou si vous n'avez pas la feuille, dans un moule en silicone.

Tassez bien, vous pouvez aussi mettre une feuille dessus c'est plus facile à tasser l'ensemble.

Bref, il faut se dépêcher car il fige assez vite. Laissez le refroidir dans un endroit assez frais et après un peu de patience vous pourrez enfin vous régaler.

Bon appétit à tous ! Claudine JOUVE